

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240910-2024-09-10-057-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 3

Objet :

Convention de mission
d'accompagnement avec le
CAUE sur le projet de
requalification Cœur de
village.

L'an deux mille vingt quatre
Le 10 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Pierre REBEIX.

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Pascal BRUN qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI et M. Stephan BOCKEN.

Absents : M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire de séance : Mme Amélie VAN ETTINGER

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Dans le cadre du projet de requalification du centre de village, la Mairie est accompagnée par l'Agence 01 en tant qu'assistant à Maitrise d'ouvrage conformément à la convention approuvée par délibération en date du 5 mars 2024. Sur les conseils de l'Agence 01, et compte tenu de l'importance du projet, il est proposé de faire appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans le cadre d'une mission d'accompagnement.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme d'utilité publique, créé par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et chargé de promouvoir des politiques qualitatives en matière d'architecture, d'aménagement et de développement au travers, notamment, de l'exercice de ses missions de conseil et d'assistance architecturale et paysagère.

Au titre de ses compétences, l'accompagnement du CAUE visera plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- La constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L.300.2 du code de l'urbanisme.

La démarche proposée par le C.A.U.E. implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

L'accompagnement se fera sur une durée maximale de 12 mois, pour un montant forfaitaire de 6 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. dans le cadre du projet de requalification du cœur de village de la commune d'Echenevex ;

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240910-2024-09-10-057-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

AUTORISE Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

